

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 24 Septembre 2020

Délibération n°20200924_02

Nombre de conseillers communautaires:En exercice : **70**

Présents : 51

Pouvoirs : 12

Suppléants : 5

= **VOTANTS : 68**

- dont « pour » : 68

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : Économie : création d'un dispositif d'aide à la relance des TPE « Coup de pouce Relance

Le jeudi 24 septembre 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 18 septembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle polyvalente d'Aigre

Présents : COMBAUD Renaud - FOURÉ Brigitte - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Eric - CHAMPALOUX Didier - LIOT Gérard - BOIZUMAUULT Sylvie - PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert - BORNE Bernard MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – GUYON Jean-Guy - BOIREAUD Philippe - COYAUD Pierrick - KAUD Pascal - TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – DUGOIS Dominique - PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BEAU Jean-Yves – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier BERTRAND Didier - JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - TEILLET Anne - BONNET Franck – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Eric – LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - LASBUGUES Elisabeth - CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - BRAUNBARTH Jean-Philippe – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

COMBAUD Alain représenté par son suppléant SOURISSEAU Damien

LIZOT Jackie représenté par sa suppléante GAUTHIER Yolande

CECCHIN Catherine représentée par son suppléant REMAUD Richard

DURAND Jean-Louis représenté par son suppléant BOULNOIS Patrick

GOYAUD Philippe représenté par sa suppléante DUPUY Marie-Christine

FLAUD Yves pouvoir à COMBAUD Renaud

LAMAZIERE Véronique pouvoir à DUGOIS Dominique

HENRY Jimmy pouvoir à CROIZARD Christian

CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques

BORDES Jean-Jacques pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise

CLAVAUD Gérard pouvoir à VIGNET Aurélie

CHARRIAUD Sébastien pouvoir à BRAUNBARTH Jean-Philippe

VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

POTEL Maryse pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à CAMY Bruno

MAHÉ Jacques pouvoir à ROUMAGNE Magalie

SEVRIT Raymond pouvoir à LIOT Gérard

PERRON Michelle

Absents non excusés : GEOFFRION Olivier.Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : Économie : création d'un dispositif d'aide à la relance des TPE « Coup de pouce Relance

Vu le règlement de minimis n°1407/2013 ;

Vu l'article 1511-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°20181220_05 en date du 20 décembre 2018 validant les orientations économiques définies dans le cadre de la convention SRDEII,*

Vu la délibération de l'assemblée plénière de la Région Nouvelle-Aquitaine en date du 1^{er} avril 2019 approuvant la signature de la convention au titre du SRDEII entre la Région et la Communauté de communes Cœur de Charente ;

Vu les orientations retenues par la commission économie, tourisme et agriculture en date du 16 septembre 2020,

Monsieur le Vice-Président en charge de l'Économie, du Tourisme et de l'Agriculture rappelle qu'un dispositif d'aide d'urgence aux TPE a été provisoirement mis en place afin d'aider les entreprises (éligibles) impactées par la crise sanitaire durant la période de confinement.

Il rappelle que cette aide d'urgence était mobilisable par les entreprises jusqu'au 31 août 2020. L'aide a été attribuée à 38 entreprises du territoire, soit un total de 38 000 € d'aides versées.

Monsieur le Vice-Président rappelle en outre que la communauté de communes a adopté, lors de sa séance plénière du 23 mai 2019 un dispositif de « droit commun » d'aides directes aux entreprises : « Coup de pouce Cœur de Charente ».

Afin de participer à la relance économique des entreprises du territoire, Monsieur le Vice-Président propose, sur avis de la commission, d'adopter à titre transitoire un dispositif « Coup de pouce Relance » permettant aux TPE du territoire de mobiliser une aide communautaire dans des conditions plus favorables que dans le cadre du dispositif Coup de pouce de « droit commun ».

L'enjeu étant de permettre de soutenir les entreprises dans leurs investissements nécessaires à la poursuite de leurs activités et de favoriser le recours au tissu économique local pour ces mêmes investissements.

	Coup de pouce Cœur de Charente « droit commun »	Coup de pouce Cœur de Charente « Relance »
Les bénéficiaires	Entreprise de moins de 10 salariés, inscrite au Répertoire des Métiers (RM) ou au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 500000 € HT	Entreprise de moins de 10 salariés, inscrite au Répertoire des Métiers (RM) ou au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 500000 € HT
Les dépenses éligibles	Investissements matériels d'au moins 5000 € HT	Investissements matériels et immatériels d'au moins 3000 € HT
Taux de l'aide	20 % du montant des investissements	33 % des investissements
Montant maximum de l'aide	5 000 €	10 000 €
Délai de dépôt de la demande	Indéterminé	31 décembre 2020
Délai maximum de l'engagement de l'investissement	+ 1 an après l'octroi de l'aide	31/12/2021

*SRDEII : Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité :

- **DECIDE d'approuver les modalités du dispositif « Coup de pouce Relance » selon les conditions précitées.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian CROIZARD

